



22 Février 2024 Evolution de la nomenclature

NGAP
Plus claire
& mieux structurée



Nomenclature générale des actes professionnels

Code	Description	Acte	Montant	DAP	Remarques
03 - Article 101	Rééducation des conséquences des affections ostéoarticulaires et musculaires, affectant un membre supérieur (à l'exclusion des affections des articulations de la main et du poignet). Exécution	RSC 7.23	16,24		
	Rééducation après arthroplastie de hanche par prothèse totale (différent)	RSC 7.52	16,62		
	Rééducation après libération du nerf médian au canal carpien (différent)	RSC 7.49	16,35		
	Rééducation après microchirurgie scapulo, totale ou partielle, par arthroscopie (différent)	RSC 7.40	16,11		
	Rééducation après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou (différent)	RSC 7.48	16,33		
	Rééducation après réparation et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la cuffie des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct (différent)	RSC 7.51	16,66		
	Rééducation dans le cadre d'un traitement récent du rachis cervical sans selon neurologique (différent)	RAM 7.48	16,18		
	Rééducation dans le cadre d'une lombopathie de la cuffie des rotateurs non agitée (différent)	RAM 7.43	16,35		
	Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une neuropathie non spécifique sans atteinte neurologique (différent)	RAM 7.42	16,31		
	Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une lombalgie commune (différent)	RAM 7.46	16,25		



- Anciennes et nouvelles cotations seront acceptées pour les soins en cours
- Appliquer les nouvelles cotations pour les nouvelles prise en charge même :

**Si la prescription est antérieure
au 22/02/2024**

Ou en cas de renouvellement



- Facturer avec la nouvelle NGAP
- A partir du 1 Juin 2024

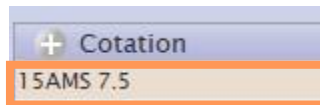




1

Mon ordonnance est en cours

- Prescription
 < au 22/02/2024
- Tableau de cotation :
 ancienne NGAP




- Séances facturées
 < au 22/02/2024
- Séances à facturer
 > au 22/02/2024
- ✓ **J'ai le droit de facturer avec l'ancienne NGAP**

2

Renouvellement d'ordonnance

- Tableau de cotation :
 ancienne NGAP
- Séances facturées
 < au 22/02/2024

Nouvelle ordonnance Séances après le 22/02/2024


- ✓ **Je dois faire un renouvellement et coter avec la nouvelle NGAP**
- Depuis le traitement :
 
- Saisir la date de prescription
- **Supprimer** l'ancienne cotation
- **Rechercher l'acte** dans la nouvelle NGAP

3

Modifier la cotation sur un traitement existant

- Soins en partie effectués et facturés mais il reste des séances à effectuer

Modification du traitement

- ✓ **Je dois passer les soins sur la nouvelle NGAP**
- Tableau de cotation :
  Sur la 2^{ème} ligne
- **Rechercher l'acte** dans la nouvelle NGAP
- Nouvel acte sur la 2^{ème} ligne :

